

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT D'ALES
COMMUNE DE RIBAUTE LES TAVERNES

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 7 avril 2025 à 18h45

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents à la Commission : **11**
En exercice : **11**
Qui ont pris part à la délibération : **8**

Date de convocation : **31/03/2025**

Date d'affichage : **09/04/2025**

Présents : Frédéric ITIER Françoise SPITZ Rodolphe MAINGOUTAUD Michel DUBRUC Richard POMARET Sophie MAINGOUTAUD Robert MARTIN

Absents : Marie JABOULAY Marjorie BECK Cristel ISSERT Gérard PRADILLE

Pouvoir : Marie JABOULAY à Françoise SPITZ

Secrétaire : Françoise SPITZ

Délibération n° DE_CCAS_2025_05

Vote du Budget primitif 2025 CCAS :

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 15.75 €.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 4 935 €.

Le budget est voté à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour copie conforme, à Ribaute les Tavernes, le 8 avril 2025

Le Président, Frédéric ITIER

Le Secrétaire de séance, Françoise SPITZ

